



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Fermeture du Restaurant du golf de Romagné pour travaux -
fixation des indemnités à verser à Monsieur GROSJEAN, Gérant**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99341

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Fermeture du Restaurant du golf de Romagné pour travaux -
fixation des indemnités à verser à Monsieur GROSJEAN, Gérant**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par convention en date du 12 Janvier 1998, la Ville de NIORT, propriétaire a confié la gestion du bar-restaurant du Golf de romagné à Monsieur Olivier GROSJEAN.

Cette convention dans son article 6 précise les conditions d'indemnisation du gérant du Golf en cas d'interruption d'activités pour cause de travaux.

La Ville de NIORT réalise des travaux de mise aux normes des cuisines et d'extension des locaux du restaurant. La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 10 semaines à compter du 28 Juin. Il convient donc de fixer l'indemnité journalière de perte totale de jouissance pour le bar-restaurant pendant la durée des travaux.

Il découle d'une part, des termes de la convention que la ville de NIORT ne doit aucune indemnité à l'exploitant au titre des cinq premiers jours et lui doit une indemnité de 1.800 F par jour, pour les cinq jours suivants. Au-delà de cette période, l'indemnité sera fixée après négociation entre les parties.

Après négociation, les parties sont donc convenues du protocole d'accord ci-joint.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes du protocole ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les pièces correspondantes et inscrire au Budget 1999, par décision modificative, les crédits nécessaires.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)